

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00720

Numéro SIREN : 513 810 143

Nom ou dénomination : 1RDESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 283

Désignation de l'entreprise SAS 1R DESIGN			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 167 RUE DU LAURIER			73000	CHAMBERY			
SIRET 5 1 3 8 1 0 1 4 3 0 0 0 2 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12							
			Exercice N clos le 30/06/2020				
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	12 056	016	12 056	
	Immobilisations corporelles *		028	172 666	030	126 099	46 566
	Immobilisations financières * (1)		040	20	042		20
	Total I (5)		044	184 742	048	138 155	46 586
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	93 440	062		93 440
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	20 773	066		20 773
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	52 874	070		52 874
		Autres* (3)	072	19 381	074		19 381
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	176 587	086		176 587
	Charges constatées d'avance*		092	2 171	094		2 171
Total II		096	365 227	098		365 227	
Total général (I + II)			110	549 968	112	138 155	411 813
PASSIF					Exercice N NET		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				43 600
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				2 880
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				30 946
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136				10 486
	Provisions réglementées		140				
Total I			142			87 912	
Provisions pour risques et charges			154				
Total II			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				201 918
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				7 141
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				82 000
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172				28 035
	Produits constatés d'avance		174				4 806
	Total III		176				323 901
Total général (I + II + III)			180			411 813	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 347		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise **SAS 1R DESIGN**

 Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

 Formulaire déposé au titre de l'IR 018

 Exercice N clos le
30/06/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	521 670		
	Production vendue	} biens	dont export	215		214		
			et livraisons intracommunautaires	217	1 328	218	20 386	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	3 854
	Autres produits						230	21 192
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	567 102	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234
Variation de stocks (marchandises)*							236	-5 981
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	1 519
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
Autres charges externes* :		(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	129 356
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 795)					244	1 388
Rémunérations du personnel*							250	59 684
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	20 912
Dotations aux amortissements*							254	15 140
Dotations aux provisions							256	
Autres charges		} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	3 915	
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	562 392		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 710		
Produits financiers (III) 280								
Charges financières (V)					294	264		
Produits exceptionnels (IV)					290	7 000		
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	89		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	872		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	10 486		
B- RÉSULTAT FISCAL					312	10 486		
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	1 139		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	90	
				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	4 121	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 352	Déficit col. 2 7 594	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 370	Déficit col.2 7 594	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1RDESIGN

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 39 930 euros

Siège social : 167 Rue du Laurier 73000 CHAMBERY

513 810 143 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 décembre 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 10 485,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 485,54 euros
A la réserve légale	524,28 euros

Solde	9 961,26 euros
A titre de dividendes	6 050,00 euros
Soit 5,00 euros par action	
Payables aux associés ce jour par inscription au crédit de leur compte courant,	
Le solde	3 911,26 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 38 527,67 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 050,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2017 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2018 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2019 :

10 000,00 euros, soit 8,26 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Sylvain DENAT

